



Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités

Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire
du 20 juin 2024

Mise en ligne le 03 juillet 2024

Ordre du jour :

Général	Décision Modificative n°1	2024-021	Approuvée à l'unanimité
Général	Approbation du compte de gestion 2023	2024-022	Approuvée à l'unanimité
Général	Vote du Compte administratif 2023	2024-023	Approuvé à l'unanimité
Général	Affectation des résultats	2024-024	Approuvé à l'unanimité
Général	Rapport d'activités Terre de Picardie 2023	2024-025	Approuvé à l'unanimité
Général	Changement de nom de la FDE80	2024-026	Approuvé à l'unanimité
Ressources Humaines	Contrat d'accroissement d'activités	2024-027	Approuvé à l'unanimité
Ressources Humaines	Contrat d'apprentissage	2024-028	Approuvé à l'unanimité
Ressources Humaines	Création et suppression de postes	2024-029	Approuvée à l'unanimité
Ressources Humaines	Recours à des vacataires pour les médiathèques intercommunales	2024-030	Approuvé à l'unanimité
Ressources Humaines	Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance	2024-031	Approuvée à l'unanimité
Ressources Humaines	Rapport Social Unique 2022	2024-032	Approuvé à l'unanimité
Assainissement	Approbation des comptes de gestion budgets Assainissement Collectif	2024-033	Approuvée à l'unanimité
Assainissement	Approbation des comptes de gestion budgets Assainissement Non Collectif	2024-034	Approuvée à l'unanimité
Assainissement	Vote des comptes administratifs assainissement Collectif et Non Collectif	2024-035	Approuvés à l'unanimité
Assainissement	Affectation des résultats Assainissement Collectif	2024-036	Approuvée à l'unanimité
Assainissement	Affectation des résultats Assainissement Non Collectif	2024-037	Approuvée à l'unanimité
EVD	Transfert de la compétence « Bas de Quai » au SMITOM	2024-038	Approuvé à l'unanimité
EVD	Proposition tarifaire TEOMi	2024-039	Approuvé à l'unanimité
EVD	Rapport d'activités 2023	2024-040	Approuvé à l'unanimité
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Charte d'engagement SRDEII	2024-041	Approuvé à l'unanimité
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Convention de partenariat relative au financement des entreprises privées avec la Région des Hauts de France	2024-042	Approuvé à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Délibération n°2024-021 : Décision Modificative N°1 budget principal

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 02 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Décision Modificative N°1 budget principal

La séance ouverte,

Le président propose la décision modificative suivante :

Budget principal:

Section de fonctionnement.

Dépenses: 0.00 €

Recettes: 0.00 €

Section d'investissement.

Dépenses: 2 000 000.00 €

Recettes: 2 000 000.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-022 : Approbation du compte de gestion 2023- budget principal

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Approbation du compte de gestion 2023- budget principal

La séance ouverte,

Mr le Président rappelle que l'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989 : Gérard Ecorcheville et autres ; du 28 juillet 1995 : Mme Medes).

Il est donc proposé à l'Assemblée communautaire, considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2023 pour le budget principal et ses budgets annexes établis par le comptable public, Mme Nathalie Biencourt sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative et de lui en donner quitus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2023 du budget principal de Terre de Picardie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-023 : Vote du compte administratif 2023- Budget principal

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 23

Votants :

- pour : 45
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin , s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dany DOMONT, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTELE, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, Ph. CHEVAL, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Vote du compte administratif 2023- Budget principal

La séance ouverte,

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Communautaire a élu le Président de séance en la personne de Dany DOMONT.

Ainsi, le président de Terre de Picardie, Philippe CHEVAL s'est retiré pour que l'assemblée délibérante procède au vote.

Le président de séance présente le détail du compte administratif de l'exercice 2023 :

Budget principal de Terre de Picardie:

Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 629 694.07 €

Recettes : 15 076 879.30 €

Section d'investissement :

Dépenses : 6 118 512.55 €

Recettes : 2 114 753.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Dany DOMONT



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

A handwritten signature in black ink, corresponding to Francis Gorlier.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-024 : Affectation des résultats Budget principal

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Affectation des résultats Budget principal

La séance ouverte,

Le président propose d'affecter les résultats cumulés de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL CC TDP							
	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2023 (Dépenses/recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2 067 245,40 €		-4 003 759,36 €	-1 936 513,96 €	739 600,00 €	-363 297,00 €	-2 299 810,96 €
FONC	8 293 937,93 €	0,00 €	2 447 185,23 €	10 741 123,16 €	376 303,00 €		10 741 123,16 €
Proposition d'affectation des résultats:							
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023							10 741 123,16 €
Affectation obligatoire:							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)							2 299 810,96 €
Solde disponible affecté comme suit:							
Affectation complémentaire en réserves (1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							8 441 312,20 €
Total affecté au 1068:							2 299 810,96 €
Report ligne (001 du budget)							-1 936 513,96 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023							0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							

Après en avoir délibéré, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation des résultats et doit en priorité couvrir le financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats du budget principal tel que présenté.

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-025 : Rapport d'activités 2023 de Terre de Picardie

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Rapport d'activités 2023 de Terre de Picardie

Le Président présente au Conseil communautaire le rapport d'activités 2023 de Terre de Picardie.

Il demande aux maires du territoire de Terre de Picardie de bien vouloir le présenter au conseil municipal et le mettre à la disposition des administrés.

Après délibération, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2023 de Terre de Picardie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

**Délibération n°2024-026 : Changement dénomination de la Fédération
Départementale d'Energie de la Somme**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Changement dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

La séance ouverte,

Le président précise que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux EPCI adhérents de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se déclare :

- Favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-027 : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

La séance ouverte,
Le Conseil Communautaire de TERRE DE PICARDIE ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Le Président expose qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

- Au sein de l'équipe d'espaces verts et d'entretien de bâtiments durant la période estivale, compte tenu du fait que la collectivité pratique une politique d'utilisation de zéro produit phytosanitaire sur ses espaces
- Au sein des équipes d'animation et d'ASEM compte tenu d'un accroissement d'accueil d'enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et/ou relevant de contrat local d'accompagnement à la scolarité, durant la période scolaire 2024-2025 ;

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité, décide :

Pour le service technique :

La création de deux emplois non permanents d'agents d'entretien des espaces verts et d'entretien de bâtiments pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ième}, sur la période de juillet à octobre 2024.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période de juillet à octobre 2024.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 381 indice majoré 372 du grade de recrutement, auquel s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

Pour le service scolaire :

La création à compter du 1^{er} septembre 2024, d'un emploi non permanent d'agent polyvalent des services pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ième} annualisée

Il devra justifier d'un CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance).

Pour le service Périscolaire :

La création à compter du 1^{er} septembre 2024, de trois emplois non permanents d'animateurs pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C :

- 2 à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ième} annualisée
- 1 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13/35^{ième} annualisée

Ils devront justifier d'un BAFA-ou CAP AEPE ou BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport ou équivalent).

Pour ces deux services, ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période scolaire 2024-2025 d'une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, allant du 01/09/2024 au 28/02/2026 inclus.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 381 indice majoré 372 du grade de recrutement, auquel s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-028 : Recrutement d'un apprenti – service scolaire à partir de septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Recrutement d'un apprenti – service scolaire à partir de septembre 2024

La séance ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 05 juin 2024

Monsieur le président expose au Conseil communautaire que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire de septembre 2024, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Service scolaire	Assurer les soins, la surveillance et l'éveil des enfants sous l'autorité de l'enseignant	CAP AEPE	2 années scolaires 2024/2025 et 2026/2027

- D'autoriser le président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, sont inscrits au budget de Terre de Picardie au chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-029 : Recours aux agents vacataires pour besoins ponctuels – médiathèques intercommunales

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Recours aux agents vacataires pour besoins ponctuels - médiathèques intercommunales

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2
Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Vu l'avis favorable du CST en date du 05 juin 2024

Considérant ce qui suit :

Le Président expose que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Le Président informe que dans le cadre de la création de la nouvelle médiathèque sur la commune de Rosières en Santerre dont l'ouverture est prévue au cours du 2^{ième} semestre 2025, il est nécessaire d'avoir recours à deux vacataires pour assurer les missions suivantes :

- Equipement des nouvelles collections (réception-couverture-étiquetage-cotation)

Sur le rapport du Président,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide,

- D'instituer le recrutement d'un vacataire selon le dispositif suivant :
- D'autoriser le Président à recruter deux vacataires pour effectuer les missions d'équipement des nouvelles collections pour la période du 1^{er} septembre 2024 jusqu'à l'ouverture de la nouvelle médiathèque ;
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire calculé en référence à l'indice de base minimum brut 367 indice majoré 366 de la fonction publique territoriale, soit 11,88 € au 1er janvier 2024 €. La rémunération suivra l'évolution de la réglementation.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le Secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-030 : Création et suppression de postes -Mise à jour du tableau des emplois permanents

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Création et suppression de postes - Mise à jour du tableau des emplois permanents

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

- **Avancement de grade :**

Pour le 2^{ième} semestre 2024, 11 Agents remplissent les conditions et peuvent bénéficier d'un avancement de grade conformément à l'arrêté relatif aux LGD, Lignes Directrices de Gestion à savoir :

Emploi	Filière	catégorie	Grade actuel	Nouveau grade à créer	Prise d'effet
Animateur	Animation	C	5 Adjoint d'animation	5 Adjoint d'animation principal 2 ^o classe (4à 35H et 1 à 32H)	01/10/2024
Animateur	Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^o classe	01/11/2024
Agent faisant fonction ASEM	Animation	C	2 Adjoint d'animation	2 Adjoint d'animation principal 2 ^o classe	01/11/2024
Assistant Comptable et Budgétaire	Administrative	c	Adjoint Administratif territorial	Adjoint Administratif principal 2 ^o classe	01/12/2024
Agent Polyvalent des services – Service Scolaire	Technique	C	2 Adjoint technique	2 Adjoint technique principal 2 ^o classe (1à 33H et 1 à 27H)	01/12/2024

Il est donc proposé de supprimer les anciens postes après prise en compte effectif des nouveaux grades créés.

Le CST, lors de sa séance du 5 juin 2024 a émis un avis favorable pour l'ensemble des suppressions de poste susvisé.

- **Service Culture :**

En vue de l'ouverture de la médiathèque intercommunale de Rosières en Santerre, il avait été décidé par délibération en date 28 septembre 2023 de recruter un coordinateur de réseau dans le cadre d'un contrat d'un projet de contrat territoire lecture tripartite entre la DRAC Hauts de France et le département de la Somme en lien avec le PETR Cœur des hauts de France.

Ce coordonnateur devait être chargé plus particulièrement de la mise en œuvre de la nouvelle médiathèque. Le CST, saisi de la question en séance du 14 septembre 2023, avait émis un avis favorable.

Il s'agissait de la création d'un emploi non permanent à temps complet à compter du 1er octobre 2023 relevant de la catégorie hiérarchique A, devant être occupé par un agent contractuel ou un fonctionnaire par la voie du détachement recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Cet emploi était créé pour une durée de 3 ans pouvant être renouvelé une fois sans que la durée globale (renouvellement inclus) excède 6 ans.

Or le recrutement ne s'est jamais opéré, faute de réception de candidature, ce en dépit d'utilisation de divers canaux de diffusion.

Compte tenu de ces difficultés, il s'avère nécessaire de créer un emploi permanent de Directeur de la Lecture Publique sur le Territoire de Terre de Picardie à compter du 1^{er} juillet 2024.

Il s'agit d'un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique :

- catégorie A, Filière Culturelle – cadre d'emploi des Bibliothécaires territoriaux
- catégorie B, Filière Culturelle – cadre d'emploi des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le tableau des emplois sera mis à jour par la création d'un emploi de bibliothécaire. Toutefois, la filière, le cadre d'emploi et le grade seront précisés à l'issue du recrutement.

Placé sous l'autorité de la Directrice générale des services, le directeur de la lecture aura pour missions principales de :

- Piloter et suivre le projet de nouvelle médiathèque à Rosières-en-Santerre
- Assurer le fonctionnement du service lecture publique
- Définir et mettre en place la politique documentaire
- Définir et mettre en œuvre l'offre culturelle et promouvoir le réseau des médiathèques

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum 3 ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

En application,

- Des créations et suppressions de poste susvisées

Le tableau des emplois permanents modifié est donné en annexe de la délibération. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de créer** les postes repris ci-dessus
- **Décide de supprimer** les postes repris ci-dessus
- **Accepte** la modification du tableau des emplois tel qu'annexé
- **Autorise** le recrutement d'agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8-2° du CGFP
- **Autorise** le Président à signer le contrat

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Délibération n°2024-031 : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 02 avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

La séance ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial en date 05 juin 2024 et du 19 juin 2024

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'ils emploient,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis favorable du comité social territorial, Terre de Picardie souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance.

Le Président propose de fixer le montant mensuel de la participation à 50 € maximum par agent, étant précisé le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance ou de mutuelle.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

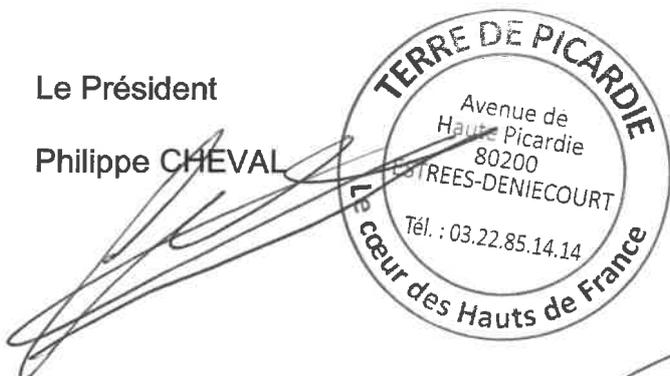
- d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-032 : Présentation du rapport social unique 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEL, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Présentation du rapport social unique 2022

La séance ouverte,

Le président présente le rapport social unique 2022 à l'assemblée conformément à la réglementation.

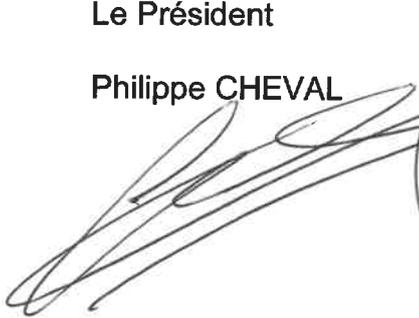
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du CST en date du 05 mars 2024,
Le RSU de la Communauté de communes est joint en annexe.

Après délibération, le Conseil communautaire, prend acte de la teneur de ce débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-033 : Approbation du compte de gestion 2023- Budget assainissement collectif

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Approbation du compte de gestion 2023- Budget assainissement collectif

La séance ouverte,

Mr le Président rappelle que l'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989 : Gérard Ecorcheville et autres ; du 28 juillet 1995 : Mme Medes).

Il est donc proposé à l'Assemblée communautaire, considérant que le compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget annexe du SPAC de Terre de Picardie établi par le Receveur Municipal est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et de lui en donner quitus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe du SPAC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-034 : Approbation du compte de gestion 2023- Budget assainissement Non collectif

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Approbation du compte de gestion 2023- Budget assainissement Non collectif

La séance ouverte,

Mr le Président rappelle que l'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989 : Gérard Ecorcheville et autres ; du 28 juillet 1995 : Mme Medes).

Il est donc proposé à l'Assemblée communautaire, considérant que le compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget annexe du SPANC de Terre de Picardie établi par le Receveur Municipal est conforme aux écritures de la comptabilité administrative et de lui en donner quitus.

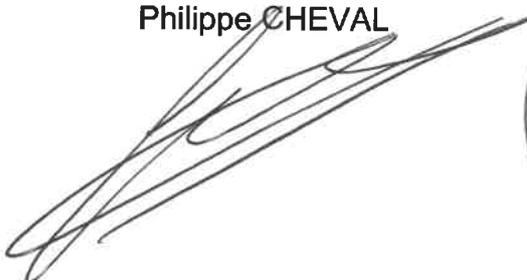
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe du SPANC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

**Délibération n°2024-035 : Approbation des comptes administratifs 2023-
Budgets assainissement collectif et Non Collectif**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 23

Votants :

- pour : 45
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin , s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dany DOMONT, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTELE, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, Ph. CHEVAL, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Approbation des comptes administratifs 2023- Budgets assainissement collectif et Non Collectif

La séance ouverte,

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Communautaire a élu le Président de séance en la personne de Dany DOMONT.

Ainsi, le président de Terre de Picardie, Philippe CHEVAL s'est retiré pour que l'assemblée délibérante procède au vote.

Le président de séance présente le détail du compte administratif de l'exercice 2023 :

Budget annexe du SPAC:

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 965 594.88 €

Recettes : 2 704 477.14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 433 242.69 €

Recettes : 1 207 633.92 €

Budget annexe du SPANC:

Section de fonctionnement :

Dépenses : 73 943.59 €

Recettes : 68 170.25 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 043.29 €

Recettes : 718.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 2023 des budgets assainissement Collectif et Non Collectif tels que présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Dany DOMONT



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-036 : Affectation des résultats – Budget Assainissement collectif

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY, J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Affectation des résultats – Budget Assainissement collectif

La séance ouverte,

Le président propose d'affecter les résultats cumulés de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE SPAC							
	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2023 (Dépenses/recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	305 961,54 €		-225 608,77 €	80 352,77 €	5 560,00 €	-5 560,00 €	74 792,77 €
FONC	-665 295,00 €		738 882,26 €	73 587,26 €	0,00 €		73 587,26 €

Proposition d'affectation des résultats:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	73 587,26 €
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	
Solde disponible affecté comme suit:	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	73 587,26 €
Total affecté au 1068:	
Report ligne (001 du budget)	0,00 €
	80 352,77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation des résultats et doit en priorité couvrir le financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats du budget tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

**Délibération n°2024-037 : Affectation des résultats – Budget Assainissement
Non collectif**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Affectation des résultats – Budget Assainissement Non collectif

La séance ouverte,

Le président propose d'affecter les résultats cumulés de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE SPANC							
	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RES COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2023 (Dépenses/recettes)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	17 279,05 €		-2 325,06 €	14 953,99 €		0,00 €	14 953,99 €
FONC	24 569,16 €		-5 773,34 €	18 795,82 €			18 795,82 €

Proposition d'affectation des résultats:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	18 795,82 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 795,82 €
Total affecté au 1068:	0,00 €
Report ligne (001 du budget)	14 953,99 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

Après en avoir délibéré, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation des résultats et doit en priorité couvrir le financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats du budget tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 03 juillet 2024

Délibération n°2024-038 : Transfert de la compétence Bas de quai au SMITOM

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Principe du transfert de la compétence « bas de quai » des déchèteries au SMITOM

La séance ouverte,

Le président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le SMITOM a réalisé en 2018, un diagnostic des déchèteries du territoire, de sorte à mieux appréhender leur fonctionnement respectif et de voir en quoi le SMITOM pouvait contribuer à l'optimisation des coûts de traitement des déchets ménagers supportés par ses collectivités adhérentes.

Cette étude a mis en avant l'opportunité d'harmoniser le transport et le traitement des déchets admis en déchèterie, compétence communément appelée « Bas de quai »
A l'issue de l'étude, Il appartenait alors aux EPCI membres du SMITOM, de statuer pour confier ou non au SMITOM la gestion des bas de quais de déchèterie.

Par délibération N°2019-050, Terre de Picardie a refusé, d'un point de vue financier, en 2018, de transférer la compétence bas de quai au SMITOM au 1er janvier 2020.

Vu l'échéance des marchés du SMITOM portée au 31 décembre 2024.

Vu l'augmentation des coûts de traitement lors des derniers marchés lancés par Terre de Picardie,

Considérant qu'il est possible pour Terre de Picardie d'intégrer le SMITOM pour la compétence « bas de quai » lors du prochain renouvellement des marchés du SMITOM

Vu la mission confiée au Cabinet ESPELIA par le SMITOM pour :

- Etudier les modalités d'intégration de Terre de Picardie
- Relancer leurs marchés de transport et de traitement

Le Président demande au Conseil communautaire de statuer sur un accord de principe concernant la prise de compétence « bas de quai de la déchèterie » par le SMITOM

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,
- EMET UN AVIS FAVORABLE au principe de transfert de la gestion du bas de quai de la déchèterie au SMITOM

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 03 juillet 2024

Délibération n°2024-039 : T.E.O.M.I. - calendrier et grille tarifaire indicative

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : T.E.O.M.I. - calendrier et grille tarifaire indicative

La séance ouverte,

Lors de la séance du 20 janvier 2022, le Conseil communautaire a délibéré pour instaurer une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative ou T.E.O.M.I. à partir du 1er janvier 2025 sur l'ensemble de son territoire. La T.E.O.M.I. se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe est calculée sur la base de la valeur locative du foncier bâti (comme aujourd'hui pour la TEOM).

La part variable (dite part incitative) doit représenter entre 10 et 45 % du produit total de la T.E.O.M. Incitative. Elle est calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées (nombre de fois où le bac est présenté par l'utilisateur en une année) et du nombre de passage supplémentaire en déchèterie.

Le planning prévisionnel de mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (T.E.O.M.I.) est le suivant :

- 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024 : Adaptation du service (changement de logiciel, installation d'un système d'identification des bacs sur les bennes à ordures ménagères, adaptation des bacs et consolidation de la base de données) ;
- 1er octobre au 31 décembre 2024 : Période d'essai avec 1er recensement des levées de bacs ;
- Septembre 2024 : réception, pour les usagers du service, d'une T.E.O.M. classique sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière (TEOM 2023) ;
- 1er janvier 2025 : démarrage de la Tarification Incitative avec comptage réel des levées de bacs ; 30 passages par an à la déchèterie pour les particuliers.
- 2025 : Délibération de la grille tarifaire et annexe au règlement de collecte et tarification
- Septembre 2025 : réception de la dernière T.E.O.M. classique sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière (TEOM 2024) ;
- Avant Avril 2026 :
 - Transmission aux services fiscaux du montant de la part variable calculée sur le nombre de levées comptabilisées en 2025 ;
 - Délibération du taux de la T.E.O.M 2025 ;
 - Délibération de la grille tarifaire et annexe au règlement de collecte et tarification
- Septembre 2026 : réception de la première T.E.O.M.I. sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière (TEOMI 2025);

Afin de pouvoir communiquer dès l'été 2024 sur les conditions tarifaires de la tarification incitative, les membres de la Commission « Environnement » proposent au Conseil Communautaire de délibérer sur les points suivants :

- Une répartition entre la part fixe et la part variable d'environ : 80%-20%

La T.E.O.M.I. est composée d'une part fixe finançant les charges fixes de gestion des déchets (collecte, tri et gestion de la déchèterie du territoire) et d'une part variable. Pour obtenir un **équilibre entre la sécurité financière du service et le caractère incitatif du dispositif**, les membres de la Commission « Environnement » proposent de retenir une part fixe approchant approximativement 80 % et une part variable d'environ 20 %.

- Une part variable calculée :

- **dès la première levée** des bacs d'ordures ménagères, pour conserver le caractère incitatif

- et à compter du **31^{ème} passage** en déchèterie pour les particuliers.

- **Une grille tarifaire « prévisionnelle » pour chaque levée de bac (calculée sur des dépenses prévisionnelles 2025),** comme suit :

- Tarif 120L : 2€ / levée ;
 - Tarif 240L : 4 € / levée;
 - Tarif 360L : 6 € / levée;
 - Tarif 660L : 12€ / levée;
- Le prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (à partir du 31ème passage pour les particuliers) est fixé à 5 €

Cette première grille tarifaire est donnée à titre indicatif pour permettre aux usagers de réaliser des simulations. Elle sera proposée et votée chaque année avant le vote du budget en même temps que le taux de la part fixe de la TEOMi.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Propose de retenir une proportion de part fixe/ part variable de l'ordre de 80 / 20
- ✓ Valide d'appliquer la part variable dès la première levée à l'ensemble des usagers
- ✓ Valide la grille tarifaire prévisionnelle pour les levées en fonction de la taille du bac et le tarif du passage supplémentaire en déchèterie
- ✓ Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-040 : Rapport annuel 2023 service d'enlèvement et de valorisation des déchets.

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Rapport annuel 2023 service d'enlèvement et de valorisation des déchets.

La séance ouverte,

Le Président présente au Conseil communautaire le rapport annuel 2023 service d'enlèvement et de valorisation des déchets.

Il demande aux maires du territoire Terre de Picardie de bien vouloir le présenter au conseil municipal et le mettre à la disposition des administrés.

Après délibération, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport annuel 2023 service d'enlèvement et de valorisation des déchets.

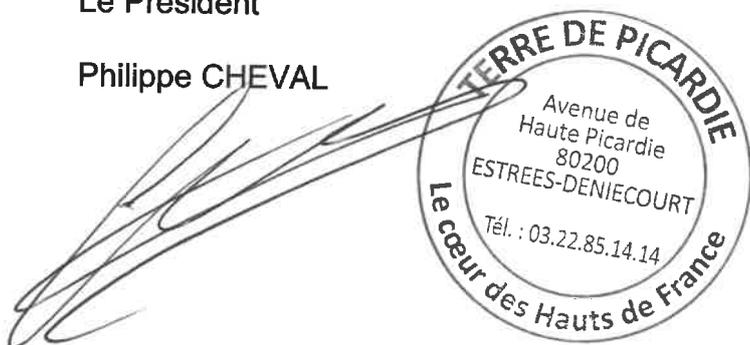
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-041 : Charte d'engagement SRDEII

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Charte d'engagement SRDEII

La séance ouverte,

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 définit la Région comme la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique, chargée d'élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) donne ainsi à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique, la définition des régimes d'aides et l'attribution des aides aux entreprises sur le territoire régional.

Le CGCT permet également aux intercommunalités de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement, des interventions dédiées aux acteurs économiques et aux entreprises, dans le respect des orientations reprises dans le SRDEII.

Au travers de son orientation 6, le SRDEII a pour ambition une mise œuvre « pour et avec les territoires ». Cet engagement vise à garantir un développement équilibré de l'ensemble des Hauts-de-France.

Terre de Picardie souhaite mettre en place un conventionnement sur les aides directes au bénéfice des entreprises de son territoire avec la Région par le biais d'une charte d'engagement SRDEII faisant état de la volonté à œuvrer en matière de développement économique sur le territoire de Terre de Picardie.

La présente charte a pour objet de matérialiser l'engagement conjoint de la Région et Terre de Picardie à garantir la complémentarité des interventions en matière de développement économique au regard des orientations du SRDEII.

Cet engagement réciproque porte globalement sur l'accompagnement, le financement (dont les aides) et l'animation du tissu économique local. Au travers de cette charte, la Région et Terre de Picardie confirment leur volonté de structurer en complémentarité des outils et dispositifs d'aides dans le but de répondre aux besoins exprimés par les entreprises.

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- Autorise le président à signer cette charte d'engagement SRDEII avec la Région

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 27 juin 2024

Délibération n°2024-042 : Convention de partenariat relative au financement des entreprises privées avec la Région des Hauts de France

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 35

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 20 juin deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 13 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, D. POTEI, Ch. BALCONE, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, A. MARECHAL, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), F.X.DESMARQUET (suppléant de L.KUSNIERAK), A.POIDEVIN(suppléant de F.MASSIAS)

Titulaires ayant donné pouvoir : M. CRAPPIER à C. NEVOU, JM. SAILLY à A. MARECHAL, A. BEAUVOIS à D. PRONNIER, T. LINEATTE à B. GANCE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, JC. LOUVET à S. DECROIX.

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, J. NORMAND, J.P. AVENEL, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, Ch. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, F. MASSIAS, C. FOURNET, JC. LOUVET, D. MESSIO, D. PIOCHE, C. ROUVROY. J. BROQUET, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

Objet : Convention de partenariat relative au financement des entreprises privées avec la Région des hauts de France

La séance ouverte,

Vu la délibération 2024-041 autorisant le Président à signer la Charte d'engagement SDREII avec la Région,

Vu la volonté de Terre de Picardie d'apporter son soutien aux entreprises privées,

Considérant qu'il est nécessaire, pour ce faire, d'établir une convention de partenariat relative au financement des entreprises entre la Région et Terre de Picardie ci - annexée,

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- Autorise le président à signer la convention citée ci-dessus et tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Francis GORLIER

